

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DES ELEVES DU COLLEGE JULES ROMAINS

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Vos démarches du 21 juin au 31 août 2021

Tarifs fixés par la Ville de Paris

	<u>Quotient</u>		<u>Quotient</u>		
Tarif 1	0.13 €	< à 234 €	Tarif 6	4.61 €	< à 1 900 €
Tarif 2	0.85 €	< à 384 €	Tarif 7	4.89 €	< à 2 500 €
Tarif 3	1.62 €	< à 548 €	Tarif 8	5.10 €	< à 3 333 €
Tarif 4	2.28 €	< à 959 €	Tarif 9	6.00 €	< à 5 000 €
Tarif 5	3.62 €	< à 1 370 €	Tarif 10	7.00 €	> à 5 000 €

1 - L'inscription à la restauration sera faite directement auprès du collège Jules Romains. Un bulletin d'inscription vous sera remis à la rentrée.

2 - Le dossier de renouvellement de la tarification doit être envoyé comme chaque année **entre le 21 juin et 31 août inclus**, soit :

- en vous connectant sur votre portail famille (**nouveauté**),
- par mail à l'adresse administration@cde7.fr ou par courrier à la Caisse des Ecoles. Le dossier est à télécharger sur le [site www.cde7.fr](http://www.cde7.fr) – cliquer dans « document » puis « Demande d'attribution de tarif ».

Comment effectuer sa demande de tarification sur le portail famille ?



A partir du 21 juin 2021, connectez-vous sur votre portail famille sur le site www.cde7.fr et cliquez sur

- ❖ **Je renseigne ou modifie mes coordonnées.** Cliquer dans le module « Mon espace personnel » puis « mon compte », renseigner et modifier s'il y a lieu mes coordonnées.
- ❖ **Je joins mes documents :** Je retourne sur le module « Espace Famille » puis sur « demande de tarification » et je joins les justificatifs de mes revenus.



DOCUMENTS A JOINDRE :

Attention, si les justificatifs ne sont pas joints dans votre portail, le tarif 10 sera appliqué automatiquement sur la facture de septembre/octobre 2021 **sans effet rétroactif.**

- Le livret de famille ou acte de naissance ;**
- Si vous êtes allocataire, l'attestation de la CAF** datant de moins de 3 mois sur laquelle figure votre QF,
- Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF ou si votre quotient familial n'est pas disponible, joindre l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019**, (de toutes les personnes vivant au foyer),
Joindre le forfait réel simplifié ou **bilan comptable de l'année 2019**, pour les artisans, commerçants, professions libérales.

Si vous n'êtes dans aucun des cas précédents, tout autre justificatif de ressources du foyer.

Pour les parents divorcés, photocopie du jugement de divorce ou de la décision organisant la garde (uniquement pour les premières demandes), ainsi que le planning de garde.

En fonction du dossier, des documents complémentaires peuvent éventuellement vous être demandés.

JE N'AI PAS D'ABONNEMENT INTERNET ! Comment procéder ?

Si vous ne pouvez pas vous connecter sur votre portail famille, vous devez vous présenter à la Caisse des Ecoles afin de recevoir votre dossier d'inscription à la restauration scolaire entre le **21 juin et le 31 août 2021 inclus**.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire et garantit aux personnes physiques un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la Caisse des Ecoles du 7^{ème} arrondissement.

116 rue de Grenelle – 75007 PARIS Tél. 01 45 51 35 99 Fax : 01 45 56 01 55 administration@cde7.fr

La Caisse des écoles est ouverte au public les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 16h - fermeture les mardi et vendredi.